



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Évaluation des compétences des adultes PIAAC, cycle 2

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : rééditée de manière irrégulière

Demandeur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du Travail. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2022 la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur l'évaluation des compétences des adultes, PIAAC, cycle 2.

Dans un contexte d'innovation technologique et de transformation rapide des métiers et des compétences requises par le marché du travail, les acteurs de terrain ont de plus en plus souvent recours au concept de compétences. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, il s'agit d'approche par les compétences et les blocs de compétences. Sur le marché du travail, on exprime des besoins en compétences parfois difficiles à satisfaire, et on sécurise les parcours en identifiant les compétences transversales et transférables à d'autres contextes professionnels. Parmi les compétences transversales figurent notamment les compétences de base, qui sont souvent un prérequis à l'intégration dans la société et sur le marché du travail, et les compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ».

PIAAC cycle 2 s'inscrit dans la lignée des enquêtes de mesure des compétences. Elle a pour objectif de mesurer le niveau de maîtrise et la distribution des compétences détenues par les personnes de 16 à 65 ans, et leur utilisation au quotidien et dans leur vie professionnelle. L'enquête appréhende également l'influence croisée du système éducatif, du système de formation continue, des expériences professionnelles, des conditions de travail et du parcours personnel des personnes sur le développement de leurs compétences et sur l'usage qu'ils en font.

Le questionnaire de l'enquête PIAAC se compose de deux parties, l'une consacrée à la collecte d'informations sociodémographiques et biographiques sur la personne interrogée, l'autre consacrée à la mesure des compétences via des exercices de « littératie », de « numératie » et de résolution de problèmes. Le 2e cycle reprend le module de « littératie » et actualise le cadre conceptuel d'analyse de la « numératie » afin de mieux prendre en compte dans ce concept l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication. L'enquête PIAAC documente également les compétences liées à la compréhension et à la résolution des problèmes. Le questionnaire du 2e cycle comprend un module qui porte sur les faibles niveaux de compétences. Nouveauté du 2e cycle, le questionnaire mesure aussi les compétences « non cognitives ».

Le taux de réponse au 1er cycle de PIAAC a été de 67% en France, ce qui classe la France parmi les dix meilleurs pays.

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 à 65 ans, vivant en ménage ordinaire (résidences principales et certaines communautés) en France métropolitaine.

La collecte est réalisée par l'Insee, en partie en face-à-face (Capi), en partie en auto-administrée, et la réponse indirecte par « proxy » est interdite. Après un questionnaire biographique en face à face, la personne interrogée suit un tutoriel sur l'utilisation de la tablette, puis est amenée à répondre directement à des exercices sur la tablette. Le pilote a été collecté de juin à septembre 2021. L'enquête principale de février à avril 2023. La taille de l'échantillon est de 11 000 personnes.

Comme pour le 1er cycle, l'OCDE prévoit que le questionnaire PIAAC du 2e cycle ait une durée médiane de 1h45min, dont 45 minutes environ de questionnaire biographique en face à face, et 1h environ d'évaluation des compétences (exercices autoadministrés). Ces estimations ont été confirmées par l'enquête pilote.

Au niveau national, les partenaires sociaux ont été réunis à l'occasion d'une présentation de l'enquête. Au niveau international, l'OCDE travaille avec la Commission Européenne et le TUAC (*Trade Union Advisory Committee*), et mobilise de nombreux groupes d'experts thématiques.

Les premiers résultats sont prévus au deuxième semestre 2024 pour les résultats internationaux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2023.
